

SOMME'S AU COURANT

LA LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE DES JEUNES AGRICULTEURS DE LA SOMME



LA PHOTO DU MOIS

Edito

Louis CAUET

Vice-Président Jeunes Agriculteurs Somme, en charge du RGA

Chers adhérents, chères adhérentes,

Les différents échelons de notre réseau sont sur le point de boucler plus de deux ans de travail autour du dossier phare et prioritaire : l'installation. En effet la réforme de la programmation Dotation Jeune Agriculteur (DJA) englobant le financement, l'instruction et les labellisations, nous a conduit à de nombreuses concertations et négociations ces deux dernières années.

Avec un peu de retard, les dossiers de demande de DJA sont, depuis le 1er avril 2023, instruits par le Conseil Régional des Hauts de France, et non plus par les DDTM.

Parallèlement, suite à la volonté du Conseil Régional de simplifier la grille des modulations de DJA, les JA Hauts de France ont pris part aux échanges en soumettant et défendant fermement leurs positions. Les termes définitifs de la programmation 2024-2027 nous ont été présentés lors du dernier Comité Régional Installation Transmission : la DJA devient l'Aide Jeunes Agriculteurs (AJA) à partir du 1er avril 2024, son montant de base passe de 10 000€ à 12 000€ et son plafond est identique à savoir 30 000€. Elle est constituée de 4 modulations au lieu de 8 auparavant.

Les bénéficiaires de la DJA en Hauts-de-France se voyaient octroyer en moyenne 26 000€, cependant les premières simulations de l'AJA à la suite des propositions du Conseil Régional nous amenaient à des montants d'AJA moyens de 20 000€. Le premier schéma comprenait uniquement 3 modulations, de nombreuses négociations en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et la FRSEA nous ont permis d'inclure une 4ème modulation et ainsi, augmenter les nouvelles simulations à un montant moyen de 25 000€.

Des points restent à éclaircir, mais le dossier reste une victoire pour notre réseau. Nous ne manquerons pas de vous faire part des évolutions et de la nouvelle procédure de dépôt de dossier dans la lettre RGA du mois de décembre.

Je tiens à vous rappeler que le dossier Installation est le cheval de bataille de Jeunes Agriculteurs, des groupes de travail régionaux et nationaux sont régulièrement organisés sur le sujet afin de défendre au mieux les intérêts des jeunes installés, n'hésitez pas à nous demander plus d'informations si vous êtes intéressés pour nous rejoindre !

PORTRAIT D'AGRI



Nom : MALIVOIR

Prénom : Nicolas
Membre du bureau
JA Somme

Profession : Agriculteur
en polyculture-élevage

Ton réseau social préféré :
Snapchat parce qu'une majorité
de mes amis utilise ce moyen
de communication

Ta couleur préférée de tracteur :
Jaune pour Renault

Si tu étais un film : La ligne
verte car c'est un film rempli
d'émotion qui montre que
les apparences peuvent être
trompeuses et qu'il ne faut pas
juger à tord

**Si tu étais une culture ou un
animal de ton exploitation :** Le
lin pour la beauté de sa fleur,
le résultat que nous donne la
culture et sa sensibilité face aux
différents climats

Si tu avais un super-pouvoir :
Pouvoir remonter le temps



FOIRE DE PERONNE

Une première réussite pour les Jeunes Agriculteurs du canton de Rosières-Chaulnes

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Rosières-Chaulnes, ont, les 14 et 15 octobre 2023, permis aux visiteurs de la foire de Péronne «Artis Agri», de savourer un morceau de jambon à la broche accompagné de ses pommes de terre.

Pour ce premier événement, ce fut un succès ! Crêpes, soleil et convivialité étaient au rendez-vous. L'occasion pour le canton de se faire connaître et d'échanger autour du monde agricole.

Il y en avait pour tous : jeu concours, paniers garnis pour les grands mais aussi tracteurs à pédales pour les enfants !

Pour un premier événement, le week-end s'est déroulé avec une équipe soudée, motivée, et dynamique. Ce fut un réel plaisir pour chacun des membres du canton d'être rassemblés sous ce beau temps.

Mais vous devez vous demander... Le canton Rosières-Chaulnes, c'est qui ?

Constitué de 23 membres, ce canton a été créé en février 2023 avec un objectif : voir de nouveau apparaître une dynamique et de multiples partages sur le territoire.

Et oui... cela manquait depuis une trentaine d'années. Les anciens du canton sont fiers de son retour !

Toute l'équipe tient à remercier son président Charles Marmignon, qui a contribué avec beaucoup de conviction et d'enthousiasme, à ce beau week-end !

Manon Pillot, Secrétaire au canton de Rosières-Chaulnes



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'heure est aux élections dans les cantons !

La fin d'année approche et l'heure est aux élections dans les structures locales ! Eh oui, 2023 est une année électorale pour les cantons. Il est alors important que chaque président prépare le renouvellement de son bureau local.

Cette année, elles débiteront le vendredi 10 novembre.

Les assemblées générales cantonales sont l'occasion de faire le bilan sur les deux années passées, d'échanger sur la vie du syndicat, de réfléchir aux projets futurs, de réunir l'ensemble des adhérents mais aussi d'échanger et de passer un bon moment.

Même si le moment se veut convivial, cette année, il faudra procéder aux élections et comme chaque année, procéder à la présentation du rapport annuel d'activités, du rapport financier, et des perspectives pour 2023.

Ce temps fort de l'année est aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux adhérents et de faire la mise à jour des cotisations.

Pour rappel

La cotisation est de 60 €. Elle comprend l'abonnement au JA Mag.

Depuis décembre 2022, l'adhésion se fait en ligne via la plateforme Yapla. Rien de plus simple ! Plus de bulletin papier !

Lors de l'assemblée générale, un administrateur du département viendra à la rencontre du canton accompagné d'une animatrice.

Le réseau Jeunes Agriculteurs existe pour défendre les intérêts des agriculteurs et porteurs de projet. Vous êtes la force du réseau, c'est pourquoi il est important de s'engager ! JA c'est de la convivialité mais pas que !

Au niveau du département, la relève est aussi importante ! Si tu souhaites faire partie du Conseil d'Administration Jeunes Agriculteurs Somme, n'hésite pas à te manifester auprès des animatrices.

En dernière page, retrouve l'ensemble des informations des assemblées générales 2023 des structures locales





PAIEMENT DES AVANCES PAC

Explications des baisses annoncées

Le versement des avances PAC ont débuté ce 16 octobre, les paramètres retenus ont été publiés au Journal officiel le 6 octobre, ils ont été déterminés sur la base de l'état d'instruction des dossiers courant septembre. Ces paramètres seront ainsi réévalués pour le paiement du solde, qui interviendra à partir de la première quinzaine de décembre.

Il est important de rappeler qu'il s'agit ici d'avances et qu'il est donc classiquement appliqué des réductions afin d'assurer un respect du budget.

Avec un taux d'avance de 70%, ce premier pilier englobe :

- l'ensemble des aides découplées
- la plupart des aides couplées animales

Les baisses annoncées concernent :

1) L'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA)

Depuis le 1er janvier 2023 cette aide prend la forme d'un montant forfaitaire par exploitation éligible, indépendamment de sa surface admissible. Le montant forfaitaire de l'ACJA est fixé à 3 100 € par exploitation éligible pour le versement de l'avance. Ce montant est plus faible que celui planifié dans le PSN, à savoir 4 469 € par exploitation, et ce pour deux raisons principales :

- la marge prudentielle qui tient compte de l'état d'avancement de l'instruction au moment de la fixation des paramètres au mois de septembre,

- le montant inscrit dans le PSN avait en effet été évalué sans application de cette transparence GAEC. Suite au travail de notre syndicat, JA a obtenu in extremis de la commission européenne qu'elle accepte la transparence GAEC. Cet arbitrage sur la transparence GAEC, dans une enveloppe fermée, augmente le nombre de bénéficiaires et par conséquent réduit le montant unitaire par actif.

Certes le montant annoncé au titre de l'avance est inférieur à nos exigences, néanmoins le montant que percevront les JA reste plus élevé que ce dont ils auraient dû bénéficier si nous ne nous étions pas battus pour obtenir un paiement forfaitaire.

De plus, le montant de l'ACJA sera réévalué au moment du solde.

2) L'écorégime

Pour le versement de l'avance, il est arbitré que :

- le montant unitaire de base est fixé à 45,46 €/ha (initialement 60€),

- le montant unitaire supérieur est fixé à 62,05 €/ha (initialement 80€),

- le montant unitaire spécifique à l'agriculture biologique est fixé à 92,05 €/ha (initialement 110€)

- le montant du bonus haies est fixé à 7€/ha. (identique, 7€)

Ces montants (hors bonus haie) sont inférieurs à ceux communiqués à titre indicatif lors de l'adoption du PSN.

Cette différence s'explique tout d'abord par l'application d'une réduction prudentielle. A cela s'ajoute le fait que sur les dossiers instruits, une répartition différente de celle retenue lors de l'élaboration du PSN apparait, avec un plus grand nombre de dossiers atteignant le niveau supérieur.

Là encore ces montants seront réévalués au moment du solde.

Nous restons très soucieux de l'impact de ces réductions sur les exploitations. Nous avons d'ores et déjà alerté les services du ministère de l'agriculture sur les inquiétudes et impacts de ces baisses.

SESSION NATIONALE PAC

28,29 et 30 novembre dans les Hautes Alpes

Contactez-nous pour participer !



LES ÉCOS

PJL

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Adoptée par l'Assemblée nationale en début octobre, le passage du projet de loi « négociation commerciale » en commission économique du Sénat est prévu le mercredi 18 octobre.

Les changements apportés par l'Assemblée nationale au projet de loi initiale sont : l'avancement des négociations commerciales pour tous les fournisseurs de la grande distribution et pas seulement les plus importants, avec un nouveau seuil de chiffre d'affaires fixé à 350 millions d'euros. Les industriels dépassant ce seuil restent soumis à une date butoir de négociations au 15 janvier 2024. Les industriels en-deçà de ce seuil (petites et moyennes entreprises ou de taille intermédiaire) se voient appliquer une date butoir de négociations avec les supermarchés au 31 décembre 2023.



Il s'agit d'éviter une éviction partielle des produits des PME et ETI dans les assortiments des distributeurs. Reste à voir si le Sénat validera le texte tel quel ou s'il souhaitera y apporter des modifications.

RENOUVELLEMENT AUTORISATION GLYPHOSATE LA FRANCE S'ABSTIENT

La proposition de la Commission européenne de renouveler l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate pour 10 ans a été rejetée faute de majorité qualifiée : les résultats du vote étaient de 18 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions dont la France qui s'est abstenue. Les votes exprimés devant représenter au moins 66% de la population européenne, cette abstention empêche donc le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

Pour justifier son vote, Marc Fesneau a déclaré : « *Nous avons choisi de nous abstenir. La proposition de la Commission européenne ne convient pas à la France. Pas parce que nous sommes hostiles au glyphosate sur le fond, ce n'est pas le cas, mais parce qu'elle ne correspond pas à la trajectoire de réduction des usages que nous avons engagée depuis 2017. La Commission européenne propose une reconduction des homologations du produit sans imposer de réelles restrictions, cela ne nous satisfait pas* ».

Un second vote aura lieu au mois de novembre pour trancher définitivement le sujet.

FOIRES AGRICOLES

FOIRE DE LA ST SIMON
MOLLIENS-DREUIL
29 octobre 2023

FOIRE DE LA ST MARTIN
DOULLENS
12 novembre 2023

FOIRE DE LA STE CATHERINE
HORNOY
12 novembre 2023

FOIRE DE LA ST CLEMENT
AIRAINES
26 novembre 2023

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES STRUCTURES LOCALES



19 bis rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS Cedex 3
03 22 53 30 08
jeunesagriculteurs80@gmail.com
www.jeunesagriculteurs80.fr



AILLY - HALLENCOURT :

10/11 - AILLY-LE-HAUT-CLOCHER - 19H30

MOYENNEVILLE - ABBEVILLE :

10/11 - RESTAURANT LA MARMITTE HUPPENOISE
À HUPPY - 19H30

PICQUIGNY : 17/11 - HORAIRE ET LIEU À VENIR

POIX - CONTY : 24/11 - HORAIRE ET LIEU À VENIR

ALBERT - BRAY - COMBLES - CORBIE :
24/11 - HORAIRE ET LIEU À VENIR

AILLY - BOVES :

01/12 - RESTAURANT STEAK EASY À AMIENS - 19H30

AULT - ST-VALERY - GAMACHES :

01/12 - 8 BIS RUE DE L'ÉGLISE À PENDÉ - 20H

DOMART - DOULLENS - BERNAVILLE - ACHEUX :
08/12 - 20H - LIEU À VENIR

HORNOY - OISEMONT :
08/12 - RESTAURANT LA CLAIRE FONTAINE
À FONTAINE LE SEC - 19H

ROSIERES - CHAULNES : 15/12 - MARCELCAVE - 19H

MOLLIENS - DREUIL : 15/12 - HORAIRE ET LIEU À VENIR

MONTDIDIER - ROYE : 22/12 - HORAIRE ET LIEU À VENIR